FRC 2 11414

OBSERVATIONS

Sur les Finances de la France, comparées à celles de l'Angleterre.

Case FRC 17764

Par M. DUCHESNE, Intendant de la Maison de Madame.

Dans un temps où le Gouvernement françois est occupé de sa régénération, & du soin de former une constitution propre à servir de modele à l'Europe & à l'Univers entier, tout citoyen voué au bien de la Nation doit communiquer les réflexions qu'il croit pouvoir concourir à un but aussi louable.

L'on ose se permettre d'observer en conséquence, que la France, qui se regardoit il y a dix à douze ans comme la premiere Puissance de l'Europe, par une fatalité dont on n'a encore pu indiquer ni concevoir les motifs, & nonobstant la sage Administration de quatre à cinq Ministres qui ont tous joui des suffrages de la Nation pendant qu'ils ont été en place, se trouve dans une anarchie qui a énervé le Royaume au point de n'être aujourd'hui qu'une Puissance du second ordre, qui n'a ni troupes, ni argent, & dont le commerce, les arts

THE NEWBERRY LIBRARY

& l'agriculture, qui excitoient ci-devant la jalousie de ses rivaux, sont dans un dépérissement & un tel désordre, que le Roi s'est trouvé forcé de recourir à ses Etats Généraux pour obvier aux maux qui menacent la chûte de son Royaume.

Le zele avec lequel MM. les Députés à l'Assemblée Nationale se livrent à ce grand œuvre, paroît les inviter à scruter sérieusement la source de tous les maux, & à faire de sérieuses réflexions sur leurs conséquences, en comparant la situation des finances de la France avec celles de l'Angleterre, notre rivale, dont la constitution excite le plus notre jalousie & notre émulation, afin d'en tirer un parti avantageux pour opérer le bien que l'on désire, & éviter la rechute des fautes qui ont occasionné notre décadence.

Par cet examen, l'on verra que l'Angleterre, qui n'a, avec l'Ecosse & l'Irlande, qu'environ douze millions d'habitans, & la moitié de l'étendue du terrain qu'a la France, a cependant un commerce très-florissant, une marine beaucoup supérieure à celle de France, & un revenu presque égal, quoique le sol, le climat, & l'étendue de la France soient de beaucoup supérieurs à ceux de l'Angleterre.

L'on saura qu'en 1786, les revenus de la France, qui, sous Colbert, n'étoient que de deux cent huit millions, réduits nets dans les coffres du Roi, en 1786, comme ceux de l'Angleterre, n'ont été portés qu'à 439,060,998 liv.

Tandis que ceux de l'Angleterre, qui, en 1688, ne montoient qu'à environ 48 millions, étoient, en 1786, de	367,000,000
Ce qui laissoit en faveur de la France un excedent d'environ	72,000,000
Mais les interêts à payer par la France pour la dette publique, étant de . .	238,000,000
Tandis que les intérêts de l'Angleterre n'étoient que de	221,000,000
La France avoit en intérêts une dette supérieure de	17,000,000

Ce qui bornoit à une somme annuelle de cinquante-cinq millions, la somme que la France pouvoit appliquer aux dépenses de la Nation au dessus de l'Angleterre.

L'on verra qu'en France, le produit de l'impôt sur les terres est porté à 140 ou 145 millions, quoique un tiers & plus des meilleures terres ne paient rien ; tandis qu'en Angleterre, où toutes paient, il n'est porté qu'à 47 millions, parce que cette Nation a pour principe de porter ses impôts & ses taxes sur le produit du luxe & de l'industrie, plutôt que sur la terre, afin d'encourager la population & l'Agriculture, qu'elle a portées par ce moyen à un point de perfection que la France n'a encore pu atteindre, en laissant les propriétaires de fonds jouir de tous les bénéfices de leurs améliorations, sans avoir fait aucun changement à la taxe qui fut établie il y a cent ans pour porter le produit des terres à 4 schellings par livres sterlings, soit à un cinquieme de son appréciation.

Cependant, quoique la charge de l'impôt paroisse beaucoup plus considérable & plus onéreuse en France, où il existe beaucoup plus de malheureux qu'en Angleterre, la contribution moyenne de l'Angleterre est de 50 liv. par tête, tandis qu'en France elle n'est qu'à 25 liv.; différence dont on ne peut attribuer les motifs entre deux Nations également actives & propriétaires d'un terrain riche & fertile,

qu'aux ſecouſſes convulſives que la France a éprouvées de temps à autres, ſecouſſes qui ont ruiné & ſuſpendu ſes opérations de commerce, & reculé les progrès de ſa richeſſe & de ſon induſtrie, de même qu'au ſyſtême vicieux de ſes impoſitions, qui tiennent en France l'agriculture dans la pauvreté, parce qu'on y porte l'économie ſur tout ce qui peut tendre à améliorer les Arts & l'Agriculture, pour en diſſiper les fonds en frivoles dépenſes de luxe perſonnel, tandis que le Gouvernement Anglois prodigue au contraire ſes richeſſes à encourager les Arts, fertiliſer les terres, & employer des fonds à tout ce qui peut illuſtrer la Nation, pour fixer les économies ſur les objets de dépenſes particulieres, qu'ils bornent à l'honnête néceſſaire ; de maniere que, ſur les 367,000,000 qui forment le revenu britannique, ſoixante-quatre millions ſeulement ſont impoſés ſur les terres & ſur la dreche, boiſſon du peuple, & 303 ſur les produits de l'induſtrie & du luxe, comme fenêtres, boutiques, domeſtiques, &c. &c.

Adminiſtration dont la ſageſſe à porté chez les Anglois le plus haut point d'une bonne culture, & de tous les produits de leurs terrains, tandis qu'en France on eſt fort éloigné d'y avoir atteint.

En admettant & suivant en France les mêmes principes d'améliorations, il y auroit tout lieu d'espérer que l'on y verroit accroître les arts, la population, l'agriculture, & les richesses, en proportion de l'étendue de son terrain, & qu'alors la France deviendroit nécessairement une fois plus puissante que l'Angleterre, avec laquelle elle n'est que de niveau dans ce moment.

Si MM. les Députés à l'Assemblée Nationale, après avoir suivi leur plan de rétablir les mœurs en France, de corriger & réformer les vices qui existent dans l'administration des finances & dans celle de la justice, après avoir simplifié l'impôt, mis en ordre la comptabilité, fixé l'honneur & le crédit entre les mains des Représentans de la Nation, & avoir réglé les autres objets dont ils paroissent occupés, vouloient bien donner leur attention à affecter des fonds invariablement destinés à la confection & l'entretien des établissemens publics, à la propagation des arts, la fertilité des terres, & à pourvoir à la stabilité de leurs vues, en conservant & assurant à l'entretien de leur Monarque qui doit être le dépositaire & le distributeur des bienfaits & des graces qui seules peuvent faire le lustre de la Nation, une disposition de fonds assez considérables pour soutenir le décorum de la Royauté, favoriser

les nouvelles découvertes, & faciliter la connoiſſance & la conſommation de celles qui paroiſſent mériter quelque attention (1).

Ils verroient alors que les fonds de la liſte civile, deſtinés en Angleterre à l'entretien de la famille Royale, étant de 21,000,000 de livres tournois, en France les fonds de la liſte civile devroient au moins être portés au double, afin qu'ils ſoient proportionnés à l'étendue & la population du Royaume, & ſuffiſans pour ſervir à revivifier l'Etat, réparer les parties qui ont ſouffert de l'anarchie, & conſerver & entretenir ce goût & cet eſprit d'innovations & d'inventions qui animoient notre commerce, & lui donnoient une ſupériorité qui a fait long-temps la jalouſie des étrangers qui nous envoyoient annuellement des ſommes immenſes, pour ſe procurer nos découvertes, nos modes, & juſqu'à nos ridicules.

Ces réflexions paroîtront ſuffiſantes pour dé-

---

(1) La ſociété d'émulation de Londres dépenſe annuellement plus de quinze mille guinées pour l'encouragement des arts. N'eſt-il pas honteux que celle qu'on avoit voulu établir à Paris n'ait pu avoir de ſuccès, & qu'elle n'ait pas même pu obtenir la permiſſion de faire imprimer les ſtatuts qu'elle avoit voulu ſe donner.

montrer à MM. les Députés de l'Assemblée Nationale la nécessité où ils sont d'arrêter dans ce moment, dans la Maison du Roi, de nouvelles réformes, qu'il faut fixer sur le rétablissement de l'ordre dans ces Maisons pour qu'elles ne surchargent pas l'Etat, comme par le passé; qu'elles ne contrarient pas les intentions bienfaisantes du Roi & de la famille Royale, ne dérangent en rien des engagemens contractés pour le mariage des Princes, & mettent le Roi dans l'agréable situation de pouvoir diriger avec aisance ses dépenses sur des objets de goût & de bienfaisance, propres à l'encouragement des arts, à soutenir le décorum de la Monarchie, & à seconder de tout son pouvoir les désirs d'une Nation qui obtiendra une prépondérance certaine sur toutes les puissances de l'Europe, quand le Roi & la Nation agiront de concert pour asseoir les bases d'une bonne administration.